

Asso LGBT immigrationniste, l'Ardhis accable les Français plutôt que l'islam et l'Afrique

écrit par Maxime | 19 février 2020



J'ai découvert récemment une association qui fait partie de la cohorte des immigrationnistes, l'Ardhis, dont je n'avais jamais soupçonné l'existence.

Elle agit peu auprès des tribunaux... 8 arrêts devant le Conseil d'Etat en 22 ans d'existence, c'est peu par rapport à ses consorts, LDH, GISTI, SOS Racisme et compagnie.

<https://ardhis.org/ce-que-reclame-lardhis/>

Il s'agit de l'association « *pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour* »...

Même dans ce domaine, on trouve donc un versant communautaire...

Les revendications sont toutefois globalement les mêmes que pour les autres associations du même genre, si ce n'est qu'il y a une spécificité qui n'est due en réalité qu'au caractère homophobe de régimes africains ou/et islamiques.

Voici la liste des réclamations de l'Ardhis.

« Un traitement équitable de toutes les demandes :

Disparition de la notion de « pays d'origine sûr » et des mesures d'accélération de la procédure qui lui sont liées.

Suppression de la procédure Dublin III de façon à permettre à tout demandeur et demandeuse d'asile de mener la procédure dans le pays de leur choix, en capacité d'assurer effectivement leur sécurité.

Usage à tous les stades de la procédure du genre et du prénom indiqués par la personne elle-même.

Formation de tou·te·s les intervenant·e·s dans la procédure (les officier·e·s de protection, les magistrats, les agents préfectoraux, y compris dans les centres de rétention administrative) en matière d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, insistant particulièrement sur les questions de classes sociales et de capital culturel.

Prolongation du délai du dépôt de dossier Ofpra de 21 à 42 jours (six semaines à partir du retrait du dossier vierge) afin de permettre la meilleure verbalisation du récit et la prise en charge par les associations spécialisées.

Possibilité d'avoir recours gracieusement à des écrivain·e·s public·que·s assermenté·e·s ainsi qu'à des traducteurs et des traductrices formé·e·s aux questions LGBTI+ pour rédiger les récits de vie.

Fin des entretiens par visioconférence, afin d'assurer la

confidentialité et la qualité d'entretien.

Garantie d'une durée d'entretien nécessaire à une bonne instruction (minimum une heure, temps de traduction non compris).

Contrôle plus strict de la qualité de l'interprétariat des entretiens et des audiences.

Conditions matérielles permettant un exercice effectif de ses droits :

Mise en place effective de la CMU complémentaire (CMU-C) à l'enregistrement de la demande d'asile.

Prise en compte par les services sociaux d'urgence de risques spécifiques aux personnes LGBTI+ et de l'état de santé.

Possibilité pour les personnes de choisir elles-mêmes leur quartier d'hébergement en cas d'hébergement non mixte.

Renforcement de la sécurité des personnes LGBTI+ logées en Cada par la sensibilisation de l'ensemble des personnels y intervenant et la possibilité d'un relogement immédiat en cas de difficultés.

Autorisation de travailler dès l'introduction d'une demande d'asile.

Devoir de toutes les administrations françaises d'information complète sur l'ensemble des motifs de protection :

Mise en place dans toutes les représentations françaises d'une communication sur la demande d'asile motif de

(craintes de) persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.

Mise en place par les ambassades et les consulats de France de procédures assurant la confidentialité des demandes de visa pour ce motif.

Formalisation de la pratique de délivrance de visas humanitaires à titre de demande d'asile aux personnes LGBTI+.

Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTI+ en couple binational ou étranger :

Traitement non discriminant et uniforme par les consulats et préfectures

Accès direct au personnel consulaire français pour le dépôt d'une demande de visa par les membres de couples de même sexe dans les pays aux législations ou pratiques LGBTIphobes.

Extension de la mise en place de visas de court séjour pour venir se marier en France et uniformisation des dossiers.

Garantie d'obtention de visas de long séjour à tout·e partenaire pacsé·e avec un·e Français·e.

Uniformisation des conditions requises à la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).

Respect de l'obligation légale de délivrance d'un récépissé lors d'une demande de titre de séjour.

Permettre la stabilité du couple et du séjour

Suppression de toute mesure de rétention administrative et d'éloignement à l'encontre d'un·e étranger·e LGBTI+ vivant en France dans une situation de couple binational ou étranger, qu'il s'agisse de concubinage, Pacs ou encore mariage.

Accès à la carte de résident de 10 ans dès le premier renouvellement d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).

Autorisation de travailler dès l'introduction de la première demande de titre de séjour de tout·e partenaire de Français·e ou d'étranger·e durablement installé·e sur le territoire ».

Il y aurait une urgence à défendre en France les minorités sexuelles étrangères, mais on ne nous dit pas pourquoi.

D'où finalement une impression de communautarisme : toutes les personnes d'orientation non hétérosexuelle auraient vocation à être spécifiquement aidées dans le cadre d'une démarche d'immigration.

Tiens donc ? Quelle pourrait bien être la raison de cette faveur particulière pour les non hétérosexuels ? Et donc de l'absence de cette faveur spécifique pour les hétérosexuels ?

Cette présentation donne l'impression qu'il s'agirait d'un mouvement discriminatoire à l'encontre des hétérosexuels...

Pourtant, cette première impression est démentie par les propositions faites en faveur des immigrés quels qu'ils soient. Les non hétérosexuels font seulement l'objet d'une attention particulière, ce qui ne retire rien au sentiment d'une faveur qu'on s'explique mal si on n'a pas en tête le

caractère particulièrement homophobe de certains régimes africains et des pays islamiques.

Mais à l'Ardhis, on préfère ne rien dire à ce sujet lorsque la liste des réclamations a été établie. Et pourquoi donc ? Pourquoi viser l'ensemble des immigrés mais seulement par ailleurs les non hétérosexuels dans bon nombre de revendications ?

Est-il si sûr que tous les destinataires de cette propagande aient conscience des raisons pour lesquels les gays et trans seraient spécialement fragiles dans certains pays ?

Ne faudrait-il pas oeuvrer pour les sensibiliser à l'horreur de la charia et au particularisme des pays qui pénalisent l'homosexualité dans le monde, qui ont tous en commun d'être africains et/ou musulmans ?

Comment peut-on faire preuve de crédibilité dans ce combat si l'on ne dénonce pas clairement les causes du mal ? A savoir que si des personnes fuient ces pays, c'est parce qu'elles y sont persécutées et non pas en raison d'une conjonction particulière des astres, mais parce qu'il y règne une certaine doctrine, une certaine mentalité issues de l'adhésion à la loi islamique ou des coutumes locales.

> Et si l'appartenance à l'islam dépasse les frontières, comment ne rien dire à propos de l'islamisation de la France lorsqu'on prétend vouloir mettre fin à ces discriminations et mentalités ?

A moins que l'homosexualité ne soit ici considérée que comme un passeport parmi d'autres (l'excision par exemple) pour entrer en France plus facilement...

Et si finalement, il ne s'agissait que de cela : trouver un moyen, quel qu'il soit, de faire sauter ces frontières, par pure idéologie.

> Ce qu'on voit en effet dans ce mouvement et ses revendications, c'est que tout est en faveur du candidat à l'immigration.

Il n'est jamais question dans ces revendications de la population qui accueille, des conséquences pour elle de l'immigration qu'il s'agit de favoriser... C'est à sens unique.

De plus, le pays d'accueil subit une pression du fait qu'il est sans cesse critiqué comme n'étant pas assez accueillant, même quand les immigrationnistes gouvernent, et donc, s'agissant d'élus, les Français sont finalement critiqués pour ne pas être assez accueillants.

C'est le monde à l'envers !

Difficile de ne pas penser dans ce contexte que tout cela relève de la supercherie.

On aimerait bien en effet voir dénoncées les mentalités des pays censés persécuter leurs homosexuels, ceux qui pénalisent l'homosexualité. Mais bien-pensance oblige, là encore dans la liste des revendications, pas un mot pour inviter à des sanctions, des mesures pour faire pression.

Et pas un mot non plus, de la part pourtant de ceux qui sont les premiers à critiquer ce qui se passe en France, pour inciter au principe de précaution pour éviter que ce qui se passe dans ces pays ne finisse par se reproduire dans le nôtre.

Car on pourra difficilement nous faire croire que si la charia et les coutumes africaines homophobes perdurent, c'est sans l'appui de leurs populations, y compris d'éléments qui demandent à s'installer en France sans laisser dans leur pays d'origine la « culture » qui va avec. Macron est d'ailleurs à ce sujet un multiculturaliste contrairement à Marine le Pen plus soucieuse de préserver un

ciment républicain.

Alors quelle hypocrisie...

On ne voit dans la liste des réclamations aucune qui ait trait à des sanctions diplomatiques, comme la fermeture du robinet des aides internationales si généreuses.

C'est comme si finalement le pays d'accueil était jugé responsable de la situation, c'est de lui qu'on exige toujours plus dans un unilatéralisme bien peu équitable pour les populations qui accueillent...

Ne serait-ce pas un peu inéquitable ? Comment l'Ardhis peut-elle en appeler à l'équité dans ce contexte ?